Image not found or type unknown

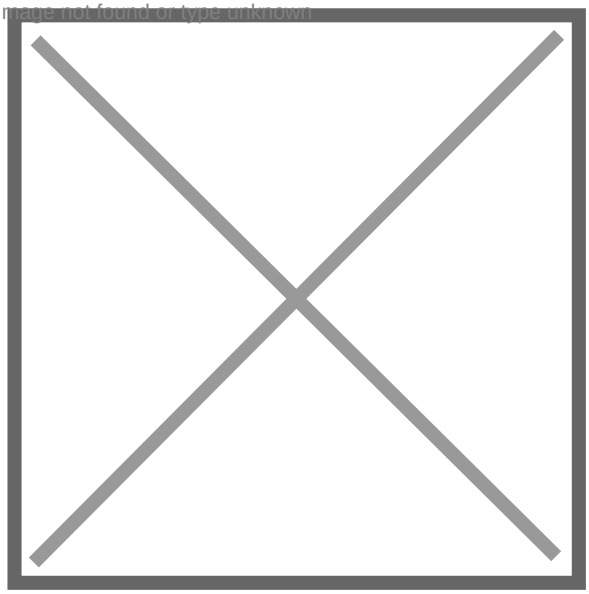

Heures de travail dépassées chaque jour

Par **Marie**, le **14/03/2012** à **17:23**

Bonjour,
je suis employée en cdi à temps plein dans un supermarché.
Nos horaires sont par exemple 9h-12h30 et 15h-19h30. Seulement il m'est impossible de débaucher à 19h30. pour terminer mon travail, je dois rester environ 15 à 20 minutes en plus chaque soir.
Pour etre plus précise, le supermarché fait sa seule annonce de fermeture à 19h30 (heure à laquelle je ne suis plus payée), et il reste encore plein de clients dans le magasin qui doivent passer en caisse, puis il faut compter les caisses.
Toutes ces '20 minutes' que je travaille chaque soir ne sont pas payées et n'apparaissent pas dans ma fiche de paye.
Est-ce légal? Puis-je demander le paiement de ces heures?
Je vous remercie pour votre réponse.
Marie

Par **pat76**, le **14/03/2012** à **18:38**

Bonjour

Ce n'est pas légal.

Vous demandez à votre responsable de comptabiliser le temps supplémentaire que vous devez effectuer et de le payer ou de vous donner un repos compensateur.

Vous précisez qu'en cas de refus, vous quitterez votre emploi à 19h30 comme indiqué dans

vos horaires.

Vous indiquez que vous aller informer l'inspection du travail de la situation

Vous faites votre demande par lettre recommandée avec avis de réception.

Vous en gardez une copie et vous en envoyez une copie à l'inspection du travail pour l'informer de la situation.

Je suppose que le problème est identique pour vos collègues?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés